

5 avril 2016

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 5 avril 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Patrice Brien, conseiller,

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Treize résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

1. Ordre du jour;
2. Dépôt du rapport financier 2015 par nos vérificateurs;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2016
5. Suivi au procès-verbal;
6. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
7. Correspondance;
8. Adoption du règlement général 2016-417;
9. Adoption du règlement 2016-418 pour la tarification concernant l'application du règlement général;
10. Adoption du règlement sur la limite de vitesse;
11. Adoption du règlement de régie interne;
12. Avis de motion pour le règlement concernant le nouveau tarif du service 9-1-1;
13. Résolution pour adopter le budget déposé par Sécurité incendie régional de la Ville de Waterloo;
14. Adoption du rapport de division prévention du Service incendie de Waterloo;
15. Résolution pour les travaux de réparation des drains du 142 Principale Est;
16. Résolution pour autoriser une formation avec Infotech le 10 mai au coût de 220\$+ tx;
17. Résolution pour autoriser Mme Isabelle Perreault à participer au congrès de la COMBEC;
18. Résolution d'appui à la CSS;
19. Résolution pour le CA pour les travaux de la station d'épuration;
20. Résolution pour notre participation « Estrie met ses culottes du 2 au 8 mai;
21. Fête des bénévoles ;

22. Voirie;
23. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
24. Comité : Démission d'un conseiller et d'un membre au comité Service Surveillance;
25. Affaires nouvelles;
26. Période de questions;
27. Levée de la séance;

2016-04-43

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-44

2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

Considérant que nos vérificateurs ont préparé le rapport sur les états financiers et du taux global de taxation réel annuels audités;

Considérant que cette année, certaines normes comptables sont modifiées;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le rapport sur les états financiers et du taux global de taxation réel annuels audités 2015 tel que déposé par la firme Deloitte représenté par M. Mario Gariépy, CPA, CA et Mme Annick Bernier, CPA, CA;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-04-45

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 1^{ER} mars 2016;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mars soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

PROMOTEK : Nous vérifions les équipements qui nous appartiennent
M. le maire appelle le point suivant.

2016-04-46

6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Marc Gilbert

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5164.08
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	12524.15
02-320 TRANSPORT	14004.56
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2750.43
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1687.08
02-700 LOISIRS ET CULTURES	7236.22
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATIONS	2038.82
SOUS TOTAL	45405.34
Remise fédérale	2281.71
Remise provinciale	5923.36
Ristourne à réclamer (TPS)	1045.44
Ristourne à réclamer (TVQ)	1042.87
FTQ	360.72
Ajustement ou remboursement	
Total	56059.44

Rapport des dépenses durant le mois de mars 2016 :	2471.92\$
Salaires déboursés à la séance au 5 avril 2016 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	11135.15\$
Salaires déboursés durant le mois de mars 2016	6022.29\$
GRAND TOTAL	75688.80\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2016-04-47

7.1 FÊTE DE L'AMOUR

Proposé par : Denis Vel

Appuyé par : Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser une commandite de deux cent dollars (200\$) pour la Fête de l'Amour qui se tiendra le 15 mai prochain;
Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-04-48

7.2 DEMANDE DU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

Proposé par : Maurice Boudreau

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de verser la contribution annuelle de sept mille dollars (7000 \$) au Centre des Loisirs Notre-Dame-des-Érables.

Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-49

7.3 SOUPER « ÉCHEC AUX CRIMES »

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par Marc Gilbert

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Anne-de-la-Rochelle délègue MM. Louis Coutu et Denis Vel pour nous représenter lors du souper Échec aux crimes le samedi le 23 avril 2016 au coût de quatre-vingt-dix dollars (90\$) par personne;

Que les frais de déplacement seront remboursés sur preuve justificative;

Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-50
RÈGLEMENT
2016-417

Mme Majella René demande un dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil avaient reçu le règlement dans le délai prévu au CM.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2016-417 QUI AMENDERA LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2013-407

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Réal Vel à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2016 résolution 2016-02-14;

EN CONSÉQUENCE,
proposé par le conseiller Réal Vel
appuyé par le conseiller Marc Gilbert;

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2016-417 soit et est adopté,

Que les responsables de l'application du présent règlement sont :
Service de sécurité Incendie Régional, les officiers municipaux de la
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et les agents de la paix de la
Sûreté du Québec

Que le règlement peut être consulté dans les archives de la municipalité,
endroit où il est reproduit en entier;

M. le maire demande le vote : M. Jacques Jasmin vote contre.
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

Avis de motion : 9 février 2016

Adoption : 5 avril 2016

Publication : 19 avril 2016

9. RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2016-418

Le dossier est remis

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE

Dossier remis

2016-04-51
RÈGLEMENT
2016-419

Mme Majella René demande un dispense de lecture considérant que tous les
membres du conseil avaient reçu le règlement dans le délai prévu au CM.

11. RÈGLEMENT 2016-419 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE- DE-LA-ROCHELLE

Considérant que l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet à
toute municipalité d'adopter des règlements pour régler
la conduite des débats du conseil et le maintien du bon
ordre durant les séances du conseil;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle n'a pas
encore règlementé ces sujets et désire agir afin de
maintenir l'ordre et le décorum lors des sessions du
conseil municipal;

Considérant qu'il est opportun que la Conseil adopte un règlement à
cet effet;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à
la session du 1^{er} décembre 2015 (résolution 2015-12-
162)

En conséquence, il est proposé par Réal Vel, appuyé par Maurice Boudreau et
résolu que le présent règlement soit adopté

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 PRÉSIDENCE

Le conseil est présidé dans ses séances par le maire ou le maire suppléant ou, à défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents.

ARTICLE 3 MAINTIEN DE L'ORDRE ET DÉCORUM

Le président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre.

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la session.

ARTICLE 4 PRÉRIODE DE QUESTIONS EN SÉANCE ORDINAIRE

Les séances du conseil comprennent deux périodes de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil municipal.

Les périodes sont d'une durée maximum de 15 minutes chacune, sont tenues respectivement au début et à la fin de la séance, mais peut prendre fin prématurément s'il n'a plus de questions adressées au conseil.

ARTICLE 5 QUESTIONS DU PUBLIC

Tout membre du public présent désirant poser une question devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au président de la session;
- c) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

ARTICLE 6 RÉPONSE AUX QUESTIONS

- a) Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
- b) Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ou ne concernant pas les affaires de la municipalité;
- c) Les questions qui ne peuvent être traitées séance tenante peuvent recevoir une réponse ultérieure et par d'autres moyens que la séance publique.

ARTICLE 7 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est complété et modifié, au besoin, avant son adoption, selon la demande de chacun des membres du conseil municipal, qui transmettent au moins cinq (5) jours à l'avance au secrétaire-trésorier (e), les items qu'il veulent voir apparaître à cet ordre du jour.

L'ordre du jour peut, après son adoption, être modifié en tout moment mais alors, avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

ARTICLE 8 VOTE

- a) Lorsque le vote est demandé, les votes sont donnés à vive voix et ils sont inscrits nommément au livre des délibérations du conseil;

- b) Sauf le président de l'assemblée, tout membre du conseil municipal est tenu de voter sous peine de sanctions prévues à la loi, à moins qu'il n'en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément, à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q.,c.E-2).
- c) Toute décision doit être prise à la majorité des membres présents, sauf lorsque la loi demande la majorité absolue ou la majorité des membres élus et dans ces cas, la majorité requise est la majorité des membres élus;
- d) Lorsque les voix sont également partagées, la décision est considérée comme rendue dans la négative;(CM art.161)

ARTICLE 9 CONFIDENTIALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Les membres du conseil municipal, les employés de la municipalité, ainsi que toutes les personnes invitées, doivent tenir confidentielles les délibérations tenus lors des caucus.

ARTICLE 10 INTERPRÉTATION

Aucune disposition du présent règlement ne doit être interprétée de façon à restreindre les pouvoirs qui sont accordés par la loi aux membres du Conseil.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et abroge tout autre règlement antérieur.

Louis Coutu
Maire

Majella René
Directrice-générale et sec-très.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
Avis de motion : 1^{er} décembre 2015
Adoption : 5 avril 2016
Publication : 19 avril 2016

2016-04-52

12. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1
--

M. Denis Vel, conseiller annonce qu'à une prochaine séance du conseil il y sera déposé un règlement modifiant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 en vue de son adoption.

2016-04-53

13. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE WATERLOO – BUDGET 2016
--

Considérant que le service de la sécurité incendie régional de la Ville de Waterloo est le maître d'œuvre en matière de sécurité incendie sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;
Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par Maurice Boudreau
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le budget 2016 tel que déposé;

Que nous avons reçu un ajustement de 4 902.00 du budget 2015 lors de la facturation annuelle déposée lors de la séance du 5 avril 2016;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-04-54

14. ADOPTION DU RAPPORT DIVISION PRÉVENTION 2015 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGIONAL DE WATERLOO

Considérant que nous sommes desservis par Service de Sécurité Incendie Régional de Waterloo;
Considérant que nous avons reçu le rapport Division prévention 2015;
Considérant que tous les objectifs sont atteints;
Pour ces motifs, sur proposition du Réal Vel conseiller, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le rapport Division prévention 2015;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15. RÉOLUTION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DES DRAINS DU 142 PRINCIPALE EST

Dossier remis

2016-04-55

16. FORMATION AVEC INFOTECH

Considérant que la firme Infotech offre au séminaire de formation concernant leur logiciel;
Considérant qu'il développe de nouvelles applications et qu'il est opportun de se tenir à jour avec la technologie;

Pour ce motif, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister au séminaire de formation offert par la firme Infotech;

Que les frais d'inscription de deux cent vingt dollars(220\$) plus les taxes applicables soit pris dans le budget prévu à cette fin;
Que les frais de déplacement et de subsistance soit pris dans le budget prévu à cette fin;
Que les dates suggérées sont : le 10 mai en premier choix ou le 12 juillet en 2^e choix selon les inscriptions reçues;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-04-56

17. RÉOLUTION POUR AUTORISER MME ISABELLE PERREAULT À PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMBEC

Considérant que Mme Isabelle Perrault est membre de la COMBEC;
Considérant que lors des congrès les informations sont toujours pertinentes;
Considérant que nous partageons les frais avec la municipalité d'Eastman;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil autorise Mme Isabelle Perreault à participer au congrès de la COMBEC qui se tiendra les 28, 29 et 30 avril prochain à Rivière-du-loup;

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle remboursera les frais de subsistance et les frais de déplacement et la municipalité d'Eastman les frais d'inscription;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

18. RÉOLUTION D'APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS (CSS)

Dossier remis

2015-04-57

19. RÉOLUTION POUR LE CA POUR LES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle doit faire la mise à niveau de sa station d'épuration;

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Jacques Jasmin
Et résolu

Que nous avons confié le mandat la firme Avizo Experts-Conseils pour nous représenter dans le dossier;

Que nous nous engageons à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que nous respecterons les exigences de rejet;

Que le programme de suivi sera mis en œuvre;

Que le MAMOT sera avisé dès que les résultats ne respecteront pas les exigences ou lors de déversement ou toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

Que nous transmettrons les résultats au système SOMAE;

Que nous transmettrons la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale si applicable;

Que la municipalité formera ou embauchera un opérateur qualifié;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-58

20. RÉOLUTION POUR PARTICIPER « ESTRIE MET SES CULOTTES »

PROPOSÉ PAR : Denis Vel
APPUYÉ PAR : Jacques Jasmin
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participe à la collectes d'Estrie met ses culottes du 2 au 6 mai prochain par point de dépôt (au garage du 145 rue de l'Église);

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-04-59

**21. RÉSOLUTION POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES
LE 15 AVRIL 2016**

Considérant que nous voulons remercier nos bénévoles;
Considérant que l'apport des tous les organismes au sein de la communauté est précieux;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil autorise les dépenses pour l'organisation de cette soirée sous forme d'un 5 à 7;
Que le prix pour le bénévole de l'année soit un bon d'achat de cent dollar (100\$) au restaurant Brandy Creek cette année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

22. OCTROI DES CONTRATS EN VOIRIE

Considérant que nous avons reçu la liste des prix des équipements des fournisseurs de la région, les membres du conseil ont étudié les documents reçus et sont prêts à faire un choix.

PROPOSÉ PAR Jacques Jasmin
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET résolu

2016-04-60

BALAI DE RUES

Que le balayage des rues soit confié à l'entreprise Myrroy pour un an au montant de 100\$/h.

NIVELAGE :

Que le nivelage des chemins ainsi que l'épandage du calcium en flocons sera confié à Excavation LG inc. au prix de 100\$/h pour le nivelage,
Que l'épandage du calcium est à 65\$ la tonne, tout inclus;

DÉBROUSSAILLEUSE

Que le débroussaillage des chemins côté Sud soit confié à l'Entreprise Philippe Berthelette au montant de 90\$/h considérant que son équipement est plus performant pour nos besoins.

ABORD DE CHEMIN

Que les abords de chemins soient confiés aux Entreprises Masyna 2858-7194 Québec inc au montant de 67,73/h

ABAT POUSSIÈRE

Que nous demeurons avec le flocon;
Que la compagnie retenue est Sel Warwick au coût de 586.12\$/tonne
Que nous commanderons 48 tonnes pour nous permettre de faire deux passages durant la saison;

AUTRES ÉQUIPEMENTS EX : CAMIONS, PELLES ET AUTRES

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pierre Brien à utiliser la liste de prix fournie pour la préparation de ces travaux en choisissant le fournisseur le moins onéreux et selon la disponibilité des fournisseurs.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-04-61

22.1 RÉSOLUTION POUR CORRIGER LES NIDS DE POULES DANS LES CHEMINS DE GRAVIERS

PROPOSÉ PAR Jaques Jasmin
Appuyé par : Maurice Boudreau
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pierre Brien à épandre du gravier catégorie 0 ¾ net dans les secteurs problématique du chemin de la Montagne, Sainte-Anne Sud et du 6^e rang;
Que la période de dégel ne permet pas de grosse charge nous utiliserons la remorque de la municipalité pour ces travaux.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

24. COMITÉ

Le conseiller M. Denis Vel, délégué aux Services de Surveillance les Jeunes Érables nous remet sa démission comme délégué à ce comité.

Nous avons également reçu la démission d'un autre membre en l'occurrence, Mme Chantal Lacasse, elle demeure à l'emploi mais ne fera plus parti du comité;

2016-04-62

25. AFFAIRES NOUVELLES

25.1 ENTRETIEN DU 5^e RANG- SECTEUR STUKELY-SUD

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Maurice Boudreau
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avisera le conseil du Village de Stukely-Sud que le fossé du côté Sud a besoin d'être nettoyé pour bien égoutter le chemin et les terrains du 5^e rang;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-04-63

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 22 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »